

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Approbation d'une exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public suite à la crise sanitaire COVID 19 sur le périmètre du Territoire Marseille Provence**

Il est proposé d'exonérer partiellement le paiement de la redevance d'occupation du domaine public, suite à la crise sanitaire COVID 19, pour les opérateurs en charge des points d'apport volontaire de récupération des textiles-linge de maison-chaussures situés sur le périmètre du Territoire Marseille Provence, et pour une période équivalente à deux mois

**Incidence financière :**

La diminution de la Redevance d'occupation du Domaine Public pour le Budget Principal s'élèverait à 600 € TTC.